

RÉSERVER UN LOGEMENT ÉTUDIANT à LYON – VILLEURBANNE

Dans le cadre de la coopération entre Le Teil et Villeurbanne (ville voisine de Lyon), l'association ADCT permet de réserver des logements étudiants abordables à destination des lycéens du Teil. Pour cela, il suffit de contacter l'association, qui vous accompagnera dans la démarche de réservation d'un logement.

TYPE DE LOGEMENT

- Studio individuel en résidence étudiante
- Chambre individuelle avec cuisine et/ou sanitaires partagés
- Place en colocation solidaire (*attention : il faut être prêt à vivre en coloc, et à s'engager bénévolement 5h/semaine dans une association, [plus d'informations ici](#)*)

LOYER

Tous ces logements ont un **loyer inférieur à 400€/mois**, et pour chacun les aides aux logements (APL) peuvent être demandées, et sont généralement de l'ordre de 100€/mois.

COMMENT RÉSERVER UN LOGEMENT ?

Il est possible de commencer le processus même si l'élève est en liste d'attente sur parcoursup.

1. Ecrire à l'association ADCT à leteilvilleurbanne@proton.me ou au 06 56 68 70 22 en précisant :
 - Nom, prénom, âge
 - Budget max
 - Envie ou non de faire partie des colocations solidaires
 - Préciser la réponse de l'université/école : Accepté ou sur liste d'attente
2. L'ADCT réserve une place dans un logement à ceux qui lui ont écrit*:
➔ Si l'élève est en liste d'attente, l'élève doit confirmer auprès de l'ADCT lorsqu'il a été accepté dans l'université/école.
3. L'ADCT envoie à l'élève le formulaire à remplir auprès de la résidence pour s'inscrire dans le logement réservé.
4. L'élève remplit le formulaire et fournit les documents demandés pour finaliser son inscription (certificat d'admission, carte d'identité, relevé d'imposition, etc.)
5. Une fois la confirmation reçue de la résidence, plus qu'à emménager !

*dans la limite des places disponibles